

Conformément à la loi du 12 juillet 2012 portant engagement national pour l'environnement, votre agglomération a obligation de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

L'objectif du rapport est de faire le point sur les principales actions publiques et de gestion menées durant l'année en lien avec les objectifs tracés.

5 axes étaient arrêtés : climat, environnement, cadre de vie, social et économie.

Les actions de 2016 ont porté sur :

- La lutte contre le changement climatique
- Préserver la bio diversité, les milieux et ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les citoyens
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'année 2016 a été marquée par le lancement de la démarche Charte de territoire qui a pour objectif de construire une vision à moyen long terme partagée et définir le projet de territoire de l'Agglomération.

Au niveau de notre territoire, la production d'énergies renouvelables représente 10,8% de la consommation totale du territoire. Ce niveau de couverture est faible par rapport aux objectifs nationaux (23% d'ENR en 2020) et locaux (20% d'ENR au vu du SCOT en 2025).

Afin de s'améliorer, l'Agglomération a lancé en 2016 l'élaboration du Plan de déplacement urbain (PDU) au niveau des transports en commun en favorisant les modes de déplacement doux (bus électriques, voie verte Ecosyst/M, covoiturage).



- Campagne sur l'amélioration de la sobriété et l'efficacité énergétique
- Production d'énergie renouvelable avec la mise en oeuvre de la micro centrale sur le barrage de la Couze
- Optimiser la maîtrise énergétique des bâtiments communaux
- Bio diversité avec l'objectif de valoriser la qualité environnementale et le cadre naturel de la station d'épuration de Brive. Mise en place de ruches en lien avec la société locale API
- Mise en oeuvre d'un système d'alerte inondation
- La compétence eau et assainissement détenue par l'Agglo conduit à

mettre en place des actions contribuant à assurer la qualité et la quantité de l'eau.

- L'aménagement et la protection des berges sous compétence de l'Agglo permet de suivre la protection des berges de la Corrèze et de la Vézère ainsi que les affluents sur le périmètre de la CABB.
- Au niveau social, l'aide et l'accompagnement aux logements sociaux et privés est une mission du quotidien et notamment en favorisant la création d'opérations d'habitat en lien avec le développement durable et la mixité.
- Des opérations de sensibilisation des jeunes notamment autour des économies d'énergie et du tri des déchets ont été mises en oeuvre. Idem au niveau des élus et agents des collectivités concernant la gestion du phyto 0 et des plantes exotiques envahissantes.
- Développement de l'emploi durable en lien avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
- En lien avec le SIRTOM, contribuer à la réduction des déchets et à leur valorisation.

L'année 2017 épousera les lignes tracées en 2016 avec pour objectif de mener à bien les chantiers en cours de réalisation tels que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le projet de Territoire Partagé qui doit définir le cahier des charges de nos

futures actions en terme de gestion du territoire de l'Agglomération du Bassin de Brive.

Lors de la présentation du rapport annuel 2016 sur la situation du développement durable au Conseil Communautaire du lundi 27 février 2017, j'ai demandé à M. Le Président qu'apparaisse pour 2017 les éléments allant à l'encontre des actions mises en oeuvre. Des sujets importants viennent contrecarrer nos efforts :

- Gestion des zones naturelles et des terres agricoles en jachère
- Dérives de la grande distribution sur l'utilisation d'emballages composés de plastique non recyclable alors que le tri sélectif et le recyclage sont ancrés dans les mentalités
- Menaces de fermeture des lignes ferroviaires avec un risque d'augmentation du mode routier
- Evolution de la surface des locaux industriels et commerciaux vides.

Et sans oublier la baisse des dotations de l'Etat envers les collectivités venant pénaliser nos efforts en terme de développement durable.

Philippe TILLET
1er adjoint
Conseiller communautaire

L'école et le sport : Le sport, une discipline collective et humaine



Sortis de l'École Primaire, les collégiens peuvent continuer de découvrir et de s'impliquer dans de multiples activités sportives. L'UNSS (Union nationale du sport scolaire) succède à l'USEP (Union Sportives des Écoles Primaires). En 2005, l'USEP compte 820 000 licenciés et l'UNSS compte plus de 900 000 licenciés pour 9 500 associations sportives.

L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la fédération française de sport scolaire. Multi-sports, elle est ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens scolarisés, à travers les associations sportives, et se déroule le mercredi après-midi. En effet, tous les établissements du second degré (collèges et lycée) sont dotés d'une association sportive.

Les élèves prennent une licence, à un prix défiant toute concurrence (prix national moyen : 15 €) pour pouvoir pratiquer le sport avec une assurance qui couvre tous les « bobos » inhérents à cette pratique. Beaucoup de sports peuvent être pratiqués en fonction des équipements de chaque établissement scolaire (sports collectifs, athlétisme mais aussi sorties ski) : se renseigner auprès de l'établissement scolaire concerné. Dans tous les cas, c'est un excellent moyen de découvrir un nouveau sport, de s'améliorer dans une discipline et de partager des moments conviviaux avec les camarades.

L'action de l'association doit être en cohérence avec le projet pédagogique d'éducation physique et sportive de l'établissement.

L'Éducation physique et sportive est un moment où se construit l'éducation à la citoyenneté, non seulement par la pratique sportive, ses valeurs et ses modalités, mais aussi par l'apprentissage de la vie associative.

Les enseignants d'EPS participent à l'animation et l'encadrement de l'association. L'UNSS est la 3^{ème} fédération sportive française (après le football et le tennis) avec environ 1 million de licenciés dont 40 % de filles, issus des établissements scolaires du second degré. L'UNSS qui n'est pas obligatoire représente la pratique compétitive du sport à l'école, ouverte aux élèves volontaires lors de demi-journées d'entraînements ou de compétitions. 102 activités sportives sont pratiquées à l'UNSS donnant lieu à des compétitions locales, régionales et nationales dans 35 disciplines.

Les associations sportives sont fédérées au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire qui organise et coordonne les rencontres et championnats.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint